

Arrêté n°2024-16-AC

Relatif à la composition de la Commission consultative paritaire (CCP) d'Aix Marseille Université

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat et notamment son article 1-2,
- Vu** le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,
- Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 5 juillet 2024 portant nomination de Mme Laurence CORVELLEC dans un emploi d'inspecteur général de l'éducation du sport et de la recherche du groupe II à compter du 1er septembre 2024,
- Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du conseil d'administration n°2012/09/25-09 du 25 septembre 2012 modifiée, relative aux modalités de mise en place de la commission consultative paritaire des agents non titulaires approuvées et après avis favorable du comité technique du 18 juillet 2012,
- Vu** la délibération du conseil d'administration n°2019/07/16-16 du 16 juillet 2019 portant modification de la délibération du conseil d'administration n°2012/09/25-09 relative à la mise en place de la commission consultative paritaire des agents non titulaires,
- Vu** l'arrêté électoral modifié en date du 10 octobre 2022 relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission consultative paritaire des personnels d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'arrêté de proclamation des résultats en date du 9 décembre 2022 relatif aux scrutins du 8 décembre 2022,
- Vu** l'arrêté portant composition de la commission consultative paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université en date du 13 janvier 2023,
- Vu** l'arrêté portant modification de la composition de la commission consultative paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université en date du 3 novembre 2023,
- Vu** la désignation tardive par le SGEN-CFDT de M. Hervé BOULET en date du 23 janvier 2023 en qualité de représentant suppléant du personnel au sein du collège 1 de la CCP,

Considérant que la CFDT a procédé à la désignation de son représentant suppléant au sein du collège 1 de la CCP après l'expiration du délai imparti,

Considérant que le nom du représentant suppléant aurait dû apparaître dans l'annexe de l'arrêté modificatif en date du 3 novembre 2023,

Considérant qu'il convient alors, au regard de cette erreur matérielle, de rectifier la composition de la CCP,

Considérant que Mme Laurence CORVELLEC est nommée dans un emploi d'inspecteur général de l'éducation du sport et de la recherche du groupe II à compter du 1er septembre 2024,

Considérant qu'elle n'exerce donc plus ses fonctions au sein de l'établissement,

Considérant en outre, que les représentants de l'administration sont nommés en raison de leurs fonctions de direction ou de responsabilités de composante ou de service administratif,

Considérant que M. Jean-Philippe POTIER a cessé ses fonctions de directeur administratif de l'UFR ALLSH,

Considérant que les mandats de Mme Laurence CORVELLEC et M. Jean-Philippe POTIER prennent donc fin par application de l'article 6 des modalités de mise en place de la commission consultative paritaire des agents non titulaires susvisées ; qu'il conviendra de les remplacer ultérieurement,

ARRÊTE

Article 1

M. Hervé BOULET, représentant le SGEN-CFDT, est nommé représentant suppléant du personnel au sein du collège 1 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 23 janvier 2023.

Article 2

Le mandat de M. Hervé BOULET prend fin, au plus tard, en même temps que le mandat des autres membres de la commission consultative paritaire d'Aix-Marseille Université.

Les membres de la commission consultative paritaire sont désignés pour une période de quatre années.

La durée du mandat peut être exceptionnellement réduite ou prorogée, dans l'intérêt du service, par arrêté de l'autorité auprès de laquelle est placée la commission, après avis du comité social d'administration compétent. Ces réductions ou prorogations ne peuvent excéder une durée d'un an.

Article 3

Il est mis fin aux mandats de M. Jean-Philippe POTIER et Mme Laurence CORVELLEC, appelés à d'autres fonctions. Leurs successeurs seront nommés ultérieurement.

Article 4

La composition actualisée de la Commission est annexée au présent arrêté.

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 2 septembre 2024,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **02 SEP. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **02 SEP. 2024**

Annexes

Annexe 1 – Composition de la Commission consultative paritaire d'Aix-Marseille Université

Annexe 1 – Composition de la Commission Consultative Paritaire d'Aix-Marseille Université

Représentants de l'établissement à la Commission consultative paritaire des agents non titulaires	
Collège 1	
Membres titulaires	Membres suppléants
Damien VERHAEGHE Vice-président Richesse humaine et Patrimoine En attente de désignation Directeur général des services Laurence MOURET Doyen de l'UFR Sciences	Georges LEONETTI Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales Ségolène DURAND Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier Cécile GIORGI-MESQUIDA Directrice administrative de l'UFR Droit et Science Politique
Collège 2	
Membres titulaires	Membres suppléants
Isabelle BAUMANN Directrice administrative de l'INSPE Jean-Philippe FLORET Directeur du Numérique	Laurence SARACINO Directrice de la Recherche et de la Valorisation Romain LAFFONT Directeur de Polytech
Collège 3	
Membres titulaires	Membres suppléants
En attente de désignation Bruno DECREUSE Doyen de l'UFR Economie Gestion Diane PICLET Responsable administrative de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales	Stéphanie ESTOR Responsable administrative de l'OSU-Pythéas Mohamed ABDELLAOUI Directeur administratif de l'IMPGT Fabrice MOULIN Directeur de l'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique

Représentants du personnel à la Commission consultative paritaire des agents non titulaires	
Collège 1 : personnels de catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
Bertrand FERRO <i>FO ESR</i>	Diane PONCELET <i>FO ESR</i>
Fathia TIR <i>SGEN-CFDT</i>	Hervé BOULET <i>SGEN-CFDT</i>
Stephane SIGNORET <i>UNSA Education</i>	Dominique PEGUIN <i>UNSA Education</i>
Collège 2 : personnels de catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alexandre FILLIA <i>FO ESR</i>	Fabrice BRASILE <i>FO ESR</i>
Melanie HANQUART <i>UNSA Education</i>	Nicolas VIALE <i>UNSA Education</i>
Collège 3 : personnels de catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
Melanie SPATOLA <i>FO ESR</i>	Rodolphe DAHLLUIN <i>FO ESR</i>
Anthony RAVONNAUX <i>SGEN-CFDT</i>	Juana RICHAUD <i>SGEN-CFDT</i>
Cécile BORRHALO <i>UNSA Education</i>	Rémy GRANGE <i>UNSA Education</i>